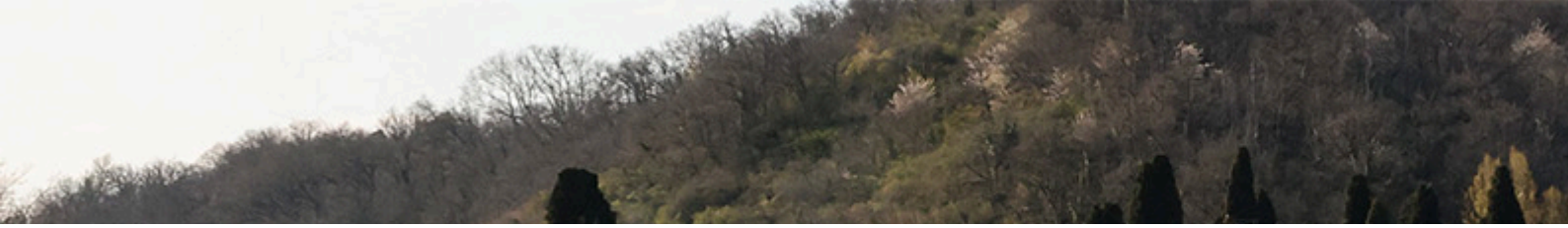

Prochain passage le 18 mars 2025

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **mardi 18 mars 2025**.

Inscription obligatoire avant le lundi 10 mars 2025, en retournant le formulaire de demande d'inscription https://bit.ly/3SPA22x :

- par mail à environnement@cc-dufrontonnais.fr
- par courrier à : Pôle Environnement - Communauté de Communes du Frontonnais - 3 rue du Vigé – CS20056 – 31620 Bouloc

***Pour rappel,* le formulaire de demande d'inscription a été modifié** (cf en pièce jointe). , D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) ne sont plus collectés par le prestataire.

Ci-dessous, **la liste mise à jour des déchets refusés** :

- Déchets d'équipements électroniques et électriques : petits appareils électroménagers (fers à repasser, aspirateur etc.), froids (réfrigérateur, congélateur etc.), hors-froids (lave-linge, etc.), écrans et matériel informatique
- Objets en verre (miroirs, vitres, baie vitrée, objets ou meubles en verre, etc.)
- Objets en fonte (poêle en fonte, radiateur en fonte, etc.)
- Palette, cuve, porte de garage
- Pot de peinture, Pot de fleur
- Déchets dangereux ou amiantés
- Tout déchet dont les dimensions sont supérieures aux : Largeur=1,70 m / Longueur=2,50 m / Hauteur=2 m

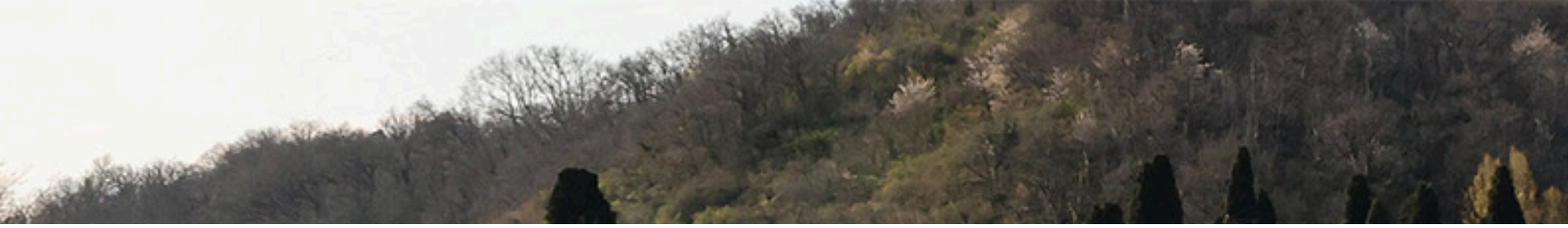

Collecte des ENCOMBRANTS

Un service de collecte trimestrielle gratuit, sur réservation (formulaire de demande d'inscription disponible sur notre site internet www.cc-dufrontonnais.fr), **destiné aux habitants du territoire !**

OBJETS ACCEPTÉS

Les encombrants dont le poids et le volume ne permettent pas d'être transportés en véhicule de tourisme. Les objets acceptés sont définis lors de la demande.

Exemple : meubles (canapé, buffet, etc.), literies (sommier, matelas, etc.), autres mobiliers...

DATES COLLECTES 2024

Les mercredis 13/03, 26/06, 18/09 et 11/12

OBJETS REFUSÉS

- **Les DEEE - Déchets Equipement Électriques et Électroniques** *(réfrigérateur, four, télévision, machine à laver...)* : à déposer en déchetterie ou à remettre dans les points de vente
- **Les textiles et vêtements** : à déposer dans les bornes « *relais* »
- **Les déchets verts** : à déposer en déchetterie
- **Les inertes** (*gravats, déblais, lavabos, bac de douche ...*) : à déposer en déchetterie
- Les **pots de peintures, huiles ménagères et de vidange, batteries** : à déposer en déchetterie
- **Les DASRI - Déchets d'activités de soins à risques infectieux** : à déposer en pharmacie

UN DOUTE, UNE QUESTION ? MERCI DE CONTACTER LE SERVICE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS
05 62 79 15 30 / environnement@cc-dufrontonnais.fr

Le Frontonnais

Pour + d'infos : contactez le Pôle Environnement au 05 62 79 15 30